



COMMUNIQUE DE PRESSE

« A Bon Droit » : Une initiative pour la défense des droits des personnes privées de liberté

Progettomondo.mlal, organisation internationale, et le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) annoncent le démarrage du projet « A Bon Droit - Appui à la construction d'une société plus démocratique en Haïti, par le renforcement de l'Etat de Droit et la défense du principe de légalité contre toutes violations des droits des personnes privées de liberté », cofinancé par l'Union européenne à travers L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, avec une enveloppe totale de 444.410,00 €.

D'une durée de deux (2) ans, « A Bon Droit » est une nouvelle initiative qui veut répondre aux différents problèmes qui compromettent le respect des droits des détenus-es en Haïti, dont la détention préventive illégale et arbitraire, les conditions générales de détention et la surpopulation carcérale. En effet, au cours des dix (10) dernières années, la détention préventive prolongée, instaurée malheureusement comme pratique par l'appareil judiciaire haïtien, a débouché sur de nombreux cas de violation des droits humains, notamment les droits aux garanties judiciaires et les droits humains des détenus-es.

« A Bon Droit » touche les prisons et les tribunaux localisés dans neuf (9) communautés à savoir Gonaïves, St Marc, Jacmel, Hinche, Les Cayes pour la province ainsi que Cabaret, Delmas, Carrefour et Petit-Goâve pour le département de l'Ouest.

Plusieurs acteurs-trices seront aussi impliqués dans les actions de ce projet, parmi lesquels cinquante (50) représentants-tes d'organisations de la société civile haïtienne engagée dans la défense des droits humains, deux cent dix-huit (218) acteurs-trices du système de justice, dont cent-vingt-six (126) professionnels-elles et auxiliaires de l'appareil de justice et quatre-vingt-douze (92) agents-tes de l'administration pénitentiaire, vingt-cinq (25) représentants-tes des institutions concernées : MJSP, MCFDF, IBESR, MAST, OPC, BPM, vingt-cinq (25) avocats-tes et stagiaires des Bureaux d'Assistance Légale et des étudiants-tes en sciences juridiques.

L'objectif de cette action est de renforcer le niveau de protection et de défense des droits des personnes privées de liberté à travers une approche multidimensionnelle orientée vers la promotion de la participation de la société civile. Les activités proposées concernent le monitoring des institutions de la chaîne pénale, le renforcement des compétences, des capacités de réseautage et de plaidoyer, la sensibilisation et le partage d'informations avec le public ainsi qu'un financement en cascade de projets d'assistance légale et sociale au bénéfice des détenus-es les plus vulnérables.

Les activités de monitoring et de formation des participants-es répertoriés dans les prisons et tribunaux, sont à la charge du RNDDH alors que Progettomondo.mlal, fort de son expérience internationale dans le secteur de la Justice réparatrice, encouragera la connaissance de cette approche et son application en complémentarité avec le système de justice pénale.

Par ailleurs, en raison de la situation actuelle du pays liée à l'épidémie de la Covid-19 et contrairement à ce qui avait été planifié, aucune cérémonie de lancement ne sera réalisée pour annoncer le démarrage de l'action. Cependant, en réponse au Plan de contingence élaboré par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), Progettomondo.mlal et RNDDH ont distribué au cours de la période allant du 4 au 9 mai 2020, dans six (6) prisons et quatre (4) commissariats et sous-commissariats du pays, un total de neuf cents (900) masques chirurgicaux, trente-six (36) flacons de gel de nettoyage pour les mains, vingt-huit (28) flacons de désinfectant, quarante-cinq (45) balais, vingt-sept (27) serpillères, onze (11) seaux pour serpillères et trente (30) livres de chlore en grain.

Pour plus d'informations abondroit.info@gmail.com

Port-au-Prince, le 8 juin 2020

“À BON DROIT : Appui à la construction d'une société plus démocratique en Haïti, par le renforcement de l'Etat de Droit et la défense du principe de légalité contre toutes violations des droits des personnes privées de liberté” EIDHR/2019/412-422.

Donateur : Delegation Union Europeenne

